

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 MAI 2021 – 19 h.

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Présents : tous les Conseillers municipaux, Mme PERENNOU Pauline en visioconférence.

Secrétaire de séance : M. GENTRIC Alexis.

➤ LOTISSEMENT COMMUNAL « LE HAMEAU DE LA VALLÉE » :

Le Conseil a étudié la partie paysagère du lotissement suivant les études proposées par Madame CLAUDIC, paysagiste.

Le macro-lot reste à définir, des contacts vont être pris avec les bailleurs.

Les travaux de terrassement et de voirie de la première tranche du lotissement sont estimés à 329.616,50 € T.T.C.

Le Conseil décide le lancement de l'appel d'offres pour les travaux de viabilisation du lotissement.

➤ VOIRIE :

-des travaux de sécurisation ont été réalisés à l'Espace Pierre Marie Le Gall et au parking de l'école Victoire de Saint Luc

-trottoirs rue Ar Mor : l'entreprise Bremat est retenue pour effectuer des travaux de rabotage de trottoirs à l'entrée de certaines maisons : coût 2.030,60 € T.T.C. pour 4 heures de travail

-rue Ar Mor : l'étude se poursuit pour l'aménagement de sécurité

-rue du Sacré Cœur : une limitation à 50 km/h sera dessinée sur la chaussée lors d'une prochaine campagne de marquage au sol

-un projet de sécurité sera à définir pour déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police 2021 auprès du Département.

-régularisation de l'assise foncière des voies communales : une première tranche de régularisation des voies communales est prévue : Kérénal, Brénéol, Kervéor, Kergoff Trémaëron, Moulin Poas. Une rencontre aura lieu avec les propriétaires concernés.

demandes d'acquisition et de cessions foncières :

-Kerverret : accord pour la vente d'un délaissé de voie de terrain à l'entrée d'une propriété

-Queldren : acquisition par la Commune d'une bande de terrain de 142 m² longeant le lotissement communal de Roz Ar Lann

-Park Lann : un habitant du lotissement souhaite acquérir une bande de terrain située à l'extrémité de son terrain, appartenant à la Commune : le Conseil décide de ne pas donner suite pour le moment.

-Résidence du Stade : suite à la demande d'un habitant de la résidence du Stade souhaitant acquérir une bande de terrain communal pour aménager son entrée, décision du Conseil en attente d'une étude technique.

➤ BATIMENTS :

-salle de sport : un arrêté de fermeture de la salle a été pris le 1^{er} avril dernier, le temps d'effectuer les travaux prescrits par la commission de sécurité :

- système de désenfumage à réparer (en cours)
 - contrôle annuel de la VMC et alarme incendie (en cours)
 - barres anti-panique : devis LEGRAND : 1.649,70 €
 - faux plafond dans les sanitaires extérieurs : devis Thierry MICHEL : 2.044,63 €
- Accord du Conseil.

-église : un point sur la situation des travaux à l'église a été fait au Conseil :

- les travaux sur les cloches sont terminés
- horloge : le moteur est à revoir
- travaux de la voûte : la consultation des entreprises va être lancée
- Retable : les demandes de subventions sont en cours, la Commune doit participer à hauteur de 20% minimum (montant estimatif total: 70.000 € H.T.), la consultation va être faite. La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) devra donner l'autorisation de démarrer les travaux
- sacristie : rencontre à prévoir avec l'équipe paroissiale sur leurs besoins et attentes.

-entretien du stade de football :

Le club de foot réalisera lui-même certains travaux au stade (matériaux à la charge de la Commune). Le gazon sera à regarnir (devis en cours).

-éclairage public : réglage des horaires

Le SDEF propose à la commune de fixer les horaires de fonctionnement et d'extinction de l'éclairage public, ainsi que la mise en place d'une information publique. Accord du Conseil.

⇒ CONSULTATION PUBLIQUE : GAEC DES DEUX VALLÉES

Le Conseil, à l'unanimité, a donné un avis favorable au dossier d'enquête publique déposé par le Gaec des Deux Vallées, dont le siège social est à Kerhuel à Landudec, afin de régulariser l'augmentation de la surface cultivée et du nombre de bovins (passé de 150 à 220 vaches).

⇒ PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :

Le Conseil, à l'unanimité, s'est opposé au transfert de la compétence du PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

⇒ MODIFICATION DES STATUTS ET TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ORGANISATION DE LA MOBILITÉ A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour le transfert de la compétence organisation de la mobilité à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, suite à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).

⇒ PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES ET ARBRE DE NOËL DE L'ÉCOLE VICTOIRE DE SAINT LUC :

Le Conseil a fixé à 5.324 € la participation aux activités extra-scolaires et à 15,54€/enfant (soit 1.880,34 €) pour l'arbre de Noël de l'école Victoire de Saint Luc pour l'année scolaire 2020/2021.

⇒ PERSONNEL COMMUNAL :

- Le Conseil décide le projet de renouvellement d'un CDD pour l'agence postale
- Le Conseil valide l'organisation du temps de travail du personnel et l'instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Le comité technique du CDG29 sera saisi.

⇒ DIVERS :

- Contrat de maintenance du logiciel cimetière avec la société GESCIME pour un montant annuel de 458,40 € T.T.C
- Elections Départementales et Régionales les dimanches 20 et 27 juin 2021.